

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.59105 (2020/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) 20 avenue de Ségur - TSA 10717 - 75334 PARIS CEDEX 07 <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/</a>
Titre de la mesure d'aide	Régime cadre exempté de notification relatif aux aides couvrant les coûts de coopération des PME dans le cadre de projets de Coopération territoriale européenne (CTE)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Code général des collectivités territoriales Décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des PME
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.40646
Durée	16.01.2015 - 31.12.2023
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 50 (millions)
Pour les garanties	EUR 10.00 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission(10)), Prêt/Avances récupérables
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	FESI - EUR 0.00 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides couvrant les coûts de coopération supportés par les PME participant à des projets de coopération territoriale européenne (art. 20)	50 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide  
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/regimes-d-aide>